



HAL
open science

Les partis politiques égyptiens dans la révolution

Clément Steuer

► **To cite this version:**

Clément Steuer. Les partis politiques égyptiens dans la révolution. L'Année du Maghreb, 2012, 8, pp.181-192. 10.4000/anneemaghreb.1451 . halshs-00839686

HAL Id: halshs-00839686

<https://shs.hal.science/halshs-00839686>

Submitted on 28 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les partis politiques égyptiens dans la révolution

Clément Steuer

Durant les événements connus en Égypte sous le nom de « révolution du 25 janvier », l'attention des observateurs s'est focalisée sur les Frères musulmans d'un côté, et sur les organisations de jeunesse de l'autre (mouvement du 6 avril, mouvement du 25 janvier, « Nous sommes tous Khâlid Sa'îd », etc.), au détriment des partis politiques, dont le rôle a été quasi-systématiquement minimisé, voire ignoré. Sévèrement encadrés par la loi, dépourvus de base militante, souvent compromis avec le régime et ne disposant que d'une portion congrue des sièges au Parlement, les partis semblaient en effet, à la veille de la révolution, être des structures dépassées. Ils avaient pourtant intérêt à la chute du régime, du fait même des limitations que ce dernier leur imposait, et ont joué un rôle dans la révolution, d'abord en jetant leurs ressources (militants, journaux, locaux, etc.) dans la bataille, mais aussi et avant tout en y mettant tout leur poids symbolique. En effet, en se ralliant publiquement au mouvement, les partis contribuent – avec d'autres¹ – à crédibiliser les différents scénarios de transition, et autorisent ainsi à *penser la chute du régime*, dont l'argument traditionnel – « Moi ou le chaos » – se trouve dès lors considérablement affaibli. Cet article se propose de montrer comment la position occupée par les différents partis dans le système politique éclaire les modalités de leur participation au processus révolutionnaire. Notre hypothèse est que le *degré d'intégration* des organisations partisans à ce système – appréhendé en fonction des origines de leurs ressources – explique en grande partie leur attitude à l'égard des événements de janvier-février 2011.

Le très réactif Centre d'études politiques et stratégiques de *Al-Ahrâm* a publié dès le mois de mars 2011 un ouvrage collectif consacré à la révolution du 25 janvier. Parmi de nombreux autres sujets, cet ouvrage traite des « forces participant à la révolution », parmi lesquelles son coordinateur a décidé de distinguer entre les partis politiques d'une part, et les « forces politiques non reconnues par la loi » de l'autre, les deux sujets étant confiés à des rédacteurs différents. Ce mode d'exposition n'est pas l'expression d'un simple formalisme juridique, mais se justifie partiellement par le fait que le statut légalement reconnu aux organisations politiques égyptiennes entraîne – comme nous le verrons par

1 Notamment les Frères musulmans, mais aussi Mohamed El-Baradei, alors candidat à la présidentielle (cf. *infra*).

la suite - des effets très concrets sur leur mode d'organisation et - dans une moindre mesure - sur leurs financements. Dans le chapitre consacré aux mouvements politiques évoluant en dehors du cadre légal, Yusrî Al-'Izbâwî détaille les prises de position assumées au cours de la révolution par trois organisations : les Frères musulmans, le Wasat et Karâma. Créés au milieu des années 1990 - respectivement par des dissidents fréristes et nassériens - ces deux dernières organisations ont été confrontées aux refus successifs de la commission des partis de leur accorder un statut légal. Pendant plus de quinze ans, elles ont donc été cantonnées au statut de partis *taht al-tâ'sîs*². Dépourvus de personnalité juridique, les partis de ce type ne peuvent procéder à des élections internes ni mettre en place de structures d'encadrement de leurs adhérents, se voient interdit d'agir en leur nom propre, et sont privés du droit de posséder locaux ou trésorerie. Ces partis n'ont le droit de posséder que les différents éléments constitutifs de leur dossier de demande de légalisation devant la commission des partis, à savoir un nom, un programme politique, et une liste de membres, parmi lesquels un « représentant des fondateurs » (*wakîl al-mû'assisîn*) est chargé de parler en leurs noms dans les démarches juridiques devant ladite commission, ou devant le tribunal des partis du Conseil d'État, compétent en appel. Dans les faits, le Wasat et Karâma ont su mettre en place différents expédients pour pallier ou contourner partiellement les contraintes légales que ce statut faisait peser sur eux. Ces deux partis ont appelé à manifester le 25 janvier, et étaient présents dans les manifestations organisées ce jour-là (Al-'Izbâwî, 2011, p. 42-43).

De son côté, Hânî Al-A'sur classe les partis légaux en fonction de leur positionnement par rapport aux appels à manifester le 25 janvier (Al-A'sur, 2011, p. 65), considérant que ce positionnement « dévoile la nature de leur relation », tant avec le régime qu'avec le peuple égyptien. Ce critère lui permet de distinguer entre quatre groupes de partis : ceux qui ont appelé à manifester et ont participé aux manifestations dès le premier jour (le parti du Front démocratique, le Ghad d'Ayman Nour et le parti du Travail) ; ceux qui n'ont pas appelé à manifester mais dont une partie importante des membres - ainsi que certains de leurs dirigeants - étaient

2
législation.

Littéralement « en voie d'institutionnalisation », en attente de

présents dans les manifestations du 25 janvier (le Wafd³, le Tagammu'⁴ et le parti arabe nassérien) ; ceux qui « se sont très bien chargés de se taire » (parmi lesquels seul le parti de la Paix dispose d'un élu à l'Assemblée du peuple⁵) ; les partis, enfin, qui ont refusé de prendre part aux manifestations, et qui les ont critiquées (dont le Ghad de Mûsâ Mustafâ Mûsâ, le parti de la Justice sociale et celui de la Génération démocratique, qui disposent tous trois d'une représentation parlementaire⁶). L'auteur ne se contente cependant pas de procéder à cette classification et montre l'évolution des différents partis au cours des événements, et en particulier des trois partis du deuxième groupe (le Wafd, le Tagammu' et les nassériens). Ainsi, suite à la tournure que prennent les manifestations du 25 janvier, le Tagammu' ouvre son local du centre-ville aux manifestants et aux blessés, tandis que son secrétaire général rappelle que les jeunes du parti ont participé à l'événement et appelle à manifester le vendredi 28 janvier. Le 27, le Wafd et le parti nassérien se joignent à cet appel, le premier dans un communiqué officiel, et le second lors d'une conférence de presse (*id.* p. 70). Aux lendemains de cette deuxième journée de mobilisation, ces trois partis réactivent leur alliance avec le parti du Front démocratique pour réclamer la satisfaction

3 Le parti de la Délégation (*hizb al-Wafd*) représente les couleurs du nationalisme libéral. Il est le plus ancien parti égyptien, puisqu'il a été créé au moment de la révolution de 1919. Interdit sous Nasser, comme tous les partis, il ré-apparaît en 1978.

4 Le parti du Rassemblement (*hizb al-Tagammu'*) est le seul parti socialiste autorisé en Égypte jusqu'à la révolution.

5 Les autres partis cités ici ne représentent que leurs dirigeants et n'ont d'intérêt qu'anecdotique. Les plus connus d'entre eux sont le parti constitutionnel libre, les Verts égyptiens et le parti de la Umma.

6 Citons également pour mémoire Égypte 2000, Jeune Égypte, le parti arabe socialiste, les libéraux (*Al-Ahrâr*) et les conservateurs (*Al-Muhâfizîn*).

des revendications populaires, à savoir, la démission du président de la République⁷, la formation d'un gouvernement d'unité nationale, et la création d'un comité chargé de rédiger une nouvelle Constitution (*id.*, p. 72-73).

Si la classification opérée par les contributeurs à l'ouvrage du centre *Al-Ahrâm* s'avère efficace dans le cadre de leur objectif – à savoir exposer clairement et objectivement les positions et les actes des différents protagonistes de la révolution – elle présente néanmoins à notre sens un certain nombre de faiblesses qui la rendent d'un usage malaisé pour l'analyse. Parmi ces faiblesses, citons d'abord la place surplombante et démesurée accordée au statut juridique des partis. En effet, la position du Wasat et de Karâma ne diffère guère de celle de certains partis légalement reconnus, comme le Front démocratique, ni de celle du parti du Travail, légalisé en 1978 et dont l'activité a été gelée par la commission des partis en 2000 (notons au passage que bien que son activité soit alors clandestine depuis une dizaine d'années, il est évoqué dans le chapitre consacré aux partis politiques, et non dans celui des « forces non reconnues par la loi »). Par ailleurs, cette classification ne tient pas compte de la taille ni des ressources des partis en présence, mettant ainsi sur le même plan une organisation historiquement enracinée dans la société égyptienne telle que le Wafd et des « partis » dont le rayonnement effectif n'a jamais dépassé la porte de leur local ! Enfin, si ce classement met en évidence la gamme de positionnements adoptés par les différentes organisations partisans égyptiennes à la veille de la révolution, il ne permet pas en revanche de les expliquer.

Dans cet article, nous proposons une typologie reposant sur le degré d'intégration des organisations partisans égyptiennes à l'ancien régime, et qui dépend de la combinatoire de deux éléments : les ressources octroyées directement ou indirectement par le pouvoir exécutif selon son bon vouloir, d'une part – et parmi lesquelles le statut légal occupe une place centrale mais, nous allons le voir, non exclusive –, et d'autre part les différentes ressources indépendantes du centre étatique, et inégalement réparties entre les organisations partisans (argent, patrimoine immobilier, cadres et militants, notables et électeurs, offre programmatique originale et crédible, etc.) Étant entendu qu'un parti dépourvu de *toutes* ressources est bien évidemment condamné à

7 Le 27 janvier encore, le Wafd se contentait de demander à Moubarak de démissionner de la présidence du parti national démocratique (PND) (*id.*, p. 70).

disparaître⁸, la combinaison des deux variables retenues ici nous permet de classer les partis égyptiens en trois catégories : les partis *exclus* du système, les partis *cooptés* (ou intégrés) au sein de ce dernier, et enfin les partis *artificiels*, simples coquilles vides ne représentant guère plus que leurs dirigeants.

Bien entendu, les organisations partisans peuvent passer d'une catégorie à une autre en fonction de l'évolution de leur situation. Le parti du Travail, coopté dans les années 1980-1990, est ainsi exclu du système en 2000 sur décision de la commission des partis. De son côté, le Ghad a vocation à devenir un parti intégré, et il l'est plus ou moins au moment de sa légalisation en 2004. Mais la répression menée contre son président et la division survenue dans ses rangs conduisent à la création d'un parti exclu du système (le Ghad d'Ayman Nour), et d'un parti artificiel (le Ghad de Mûsâ Mustafâ Mûsâ), chacun des deux s'efforçant de redevenir un parti coopté. La typologie présentée ici concerne la situation des partis égyptiens à la fin de l'année 2010, peu de temps avant le déclenchement de la révolution.

	Absence de ressources indépendantes	Présence de ressources indépendantes
Absence de ressources octroyées	Partis inexistants	Partis exclus <i>Ghad (Ayman Nour), Wasat, Karâma, Front démocratique, parti du Travail</i>
Présence de ressources octroyées	Partis artificiels <i>Ghad (Mûsâ Mustafâ Mûsâ), parti de la Paix, parti de la Justice sociale, parti de la Génération démocratique</i>	Partis cooptés <i>Wafd, Tagammu', parti arabe nassérien</i>

Tableau 1 : les organisations partisans égyptiennes classées en fonction des origines de leurs ressources à la veille de la révolution du 25 janvier

Nous allons montrer dans la suite de cet article pourquoi les partis exclus du système ont été aux avant-postes du soulèvement populaire contre

⁸ C'est le cas de la plupart des partis qui se sont vu refuser l'*imprimatur* de la commission des partis, le Wasat et Karâma faisant ici figure d'exceptions.

Moubarak, et pourquoi les partis cooptés ont rapidement arbitré en faveur d'une participation à ce soulèvement, en dépit des avantages que leur avait concédés le régime. Nous commencerons néanmoins par le cas le plus simple - et le moins riche d'enseignements - celui des partis artificiels uniquement reconnus par le pouvoir en place, qui n'avaient d'autre choix que de défendre ce dernier, si ce n'est activement, au moins par leur attentisme.

Des partis sans ressources propres, uniquement reconnus par le centre

L'Égypte dispose, à la veille de la révolution, d'une vingtaine de partis politiques dépourvus de toutes ressources et inconnus des Égyptiens. À propos de ces petits partis dont la commission a accepté la demande de légalisation, Rana Allam écrit, dans *Al-Ahram Weekly*, qu'ils « n'ont aucun poids politique, certains d'entre eux existent seulement sur le papier, sans aucun soutien en dehors de leur direction » (*Al-Ahram Weekly*, 23 novembre 1995). Le chercheur égyptien Diyâ' Rashwân estime, dans un entretien accordé au même journal, qu'« un psychologue serait plus à même qu'un politiste de parler de ces partis et de leurs dirigeants » (*id.*) Dépourvues de militants, de financement, et souvent même d'une identité singulière les démarquant des autres partis, ces micro-organisations sont totalement dépendantes des ressources que leur octroie le centre du pouvoir étatique. La première de ces ressources est évidemment le statut légal qui, pour beaucoup de ces « partis », constitue le seul signe tangible d'une quelconque existence. Ce statut offre en outre un certain nombre d'avantages aux organisations qui en sont pourvues. Ainsi, les partis légaux reçoivent annuellement 100 000 livres de l'État afin de couvrir leurs dépenses. Si cette somme est notoirement insuffisante pour faire fonctionner un véritable parti d'opposition, elle représente néanmoins un petit pactole pour une clique ou une famille légalement constituée en parti. Les partis officiellement reconnus disposent en outre du droit de diffuser des journaux sans autorisation préalable. Enfin, la réforme constitutionnelle de 2007 accorde aux partis légaux un monopole sur la désignation des candidats à la présidentielle, en stipulant qu'un parti politique doit disposer d'au moins un siège dans l'une des deux Assemblées pour pouvoir présenter un candidat à cette élection, que le parti en question doit avoir accédé à l'existence légale au moins cinq ans avant l'élection, et que son candidat doit avoir occupé une fonction dirigeante en son sein pendant au moins un an. Une fonction dirigeante au sein d'un tel parti peut donc constituer une ressource non négligeable dans des stratégies individuelles de notabilisation. En 2005, le président du parti de la Umma, Ahmad Al-Sabâhî s'était ainsi porté candidat à la présidence de la République en réclamant le retour du tarbouche (la coiffe

traditionnelle abandonnée après la révolution de 1952) et en proclamant qu'il faisait campagne pour Moubarak, et qu'il se désisterait en sa faveur s'il était élu⁹.

Enfin, le statut légal constitue une condition nécessaire pour se voir attribuer des ressources supplémentaires par l'État, sous forme de sièges au Parlement. En effet, le président de la République dispose du droit constitutionnel de nommer dix membres de l'Assemblée du peuple (*maglis al-sha'ab*) et un tiers de ceux de l'Assemblée consultative (*maglis al-shûrâ*). Dans les faits, il se sert de ce droit pour simuler l'existence d'une vie démocratique pluraliste en Égypte, en augmentant artificiellement le nombre de partis présents au Parlement, et en désignant ainsi indirectement ses futurs adversaires lors des prochaines élections présidentielles. Par ailleurs, les rapports de clientélisme étatique qui caractérisent les élections législatives égyptiennes depuis que la Cour constitutionnelle a imposé les candidatures individuelles au détriment de la proportionnelle en 1990, ainsi que l'ampleur des fraudes électorales, permettent en pratique au PND de choisir les candidats de l'opposition admis à remporter un siège à l'une ou l'autre des deux assemblées. Ceci est d'autant plus vrai que la réforme constitutionnelle de 2007 a privé les juges de leur pouvoir de contrôle sur les bureaux de vote, entraînant pour les élections de 2010 un niveau de fraude jamais atteint auparavant. La condition de dirigeant de parti artificiel en devient dès lors d'autant plus profitable, quelques semaines à peine avant le déclenchement de la révolution. En conséquence, il n'est pas étonnant de constater que sur les quatre petits partis représentés au Parlement, trois ont critiqué les appels à manifester le 25 janvier, le quatrième (le parti de la Paix) tâchant de son côté de se faire oublier.

Des partis exclus du jeu politique légal, mais intégrés à la scène contestataire

Les partis exclus du système disposent au contraire de ressources indépendantes du centre étatique, que ce soit sous la forme de financements privés (Ghad, Front démocratique), d'une structure militante (Karâma, parti du Travail), de notoriété médiatique (Ayman Nour, président du Ghad, a été le principal opposant à Moubarak lors des élections de 2005), d'insertion dans des organisations internationales (Front démocratique¹⁰), d'un journal diffusé nationalement (Karâma) ou encore de liens privilégiés avec les milieux intellectuels qui leur permettent d'asseoir

leur crédibilité en termes de programme politique (Wasat). Ces partis sont exclus du système dans la mesure où les contraintes que leur impose le régime ne leur permettent pas de capitaliser ces ressources en termes de sièges dans les deux assemblées¹¹. Le cas du parti du Travail est à cet égard particulièrement éclairant. Créé en 1978, il a en effet été pleinement intégré au système au cours des années 1980 et 1990, période au cours de laquelle il est représenté au Parlement¹². En 2000, la commission des partis décide de geler ses activités, le privant ainsi brutalement des ressources mises à sa disposition par le centre. Dès lors, ce parti connaît un double phénomène de déclin et de radicalisation tout au long de la décennie qui précède la révolution. Quant au Ghad, s'il a bien été légalisé en 2004, son président, Ayman Nour, est arrêté dès 2005 au prétexte qu'il aurait fabriqué de fausses procurations afin de gonfler artificiellement le nombre de membres de son parti. Il annonce sa candidature à la présidentielle depuis sa cellule de prison, où il retourne dès la campagne terminée. Il n'en sort qu'en 2009, alors que son rival, Mûsâ Mustafâ Mûsâ, s'est entre-temps emparé de la direction du parti. Si Ayman Nour conteste en justice les droits de Mûsâ, il n'est plus considéré légalement, à la veille de la révolution, comme le président d'un parti officiellement autorisé, à tel point qu'il doit ouvrir un second local du Ghad, le local officiel étant aux mains de ses adversaires. Il fait par ailleurs l'objet d'une interdiction judiciaire d'exercer ses droits civiques pour une période de 5 ans. Enfin, si le parti du Front démocratique a été légalisé en 2007, sa direction considère - lucidement - que les conditions dans lesquelles sont organisées les élections de 2010 ne lui permettent pas

10 Membre de l'Alliance des démocrates et de *Liberal international*, dont il a accueilli le LVI^e congrès au Caire en novembre 2009.

11 Notons néanmoins que Karâma a pu, malgré son absence de statut légal, faire élire deux députés à l'Assemblée du peuple en 2000 et 2005. Ces derniers perdent cependant leurs sièges lors des législatives de novembre-décembre 2010.

12 En 1984, son président, Ibrâhîm Shukrî, a même été nommé à l'Assemblée du peuple par décision de Hosni Moubarak !

d'espérer obtenir le moindre député. Elle décide en conséquence de boycotter ces élections, et tente de convaincre les autres partis d'opposition de faire de même.

Exclus du système alors même qu'ils estiment que les moyens à leur disposition devraient leur permettre de jouer un rôle actif dans le règlement des affaires égyptiennes, ces partis sont ceux qui ont le plus intérêt à un bouleversement radical des règles du jeu politique. Pour ce faire, ils privilégient fort logiquement l'action extraparlamentaire, d'autant plus volontiers que celle-ci constitue pour eux une ressource supplémentaire en terme de légitimité, qui peut même être perçue – pour les partis ne disposant pas de forme légale – comme la condition *sine qua non* de leur existence. C'est ainsi que l'un des cadres dirigeants de Karâma nous déclarait en 2008 : « Le système de partis en Égypte est sénile, et [cela] se reflète dans les partis, je veux dire les partis qui ont l'autorisation légale. Tu seras surpris si je te dis que, personnellement, je ne connais pratiquement pas le nombre de partis en Égypte. C'est-à-dire qu'il y en a à peu près une vingtaine, et que personne n'a jamais entendu parler d'eux, ni ne sait rien d'eux. Ils se réduisent simplement à leur local, et la plupart ne sont même pas en mesure de publier un journal. En ce moment, les forces interdites dans la loi ont une présence effective dans la rue, comme Karâma, le Wasat, et naturellement les Frères musulmans » (Entretien du 2 avril 2008 avec Târiq Sa`îd). Cette opposition entre la loi (*sharî'a*) et la rue (*shâr'a*)¹³ constitue ainsi pour les partis *taht al-tâ'sîs* un moyen d'attester de leur propre légitimité tout en mettant en cause celle du régime.

Leur position a donc tout naturellement poussé les partis exclus du système à jouer un rôle dans la contestation du régime, et à se rapprocher des organisations contestataires non partisans, avec lesquelles ils partagent – par la force des choses – répertoires d'actions et réseaux d'inter-connaissances. Ces organisations prennent en effet toujours plus d'importance en Égypte au cours des années 2000, comme en témoigne le débat portant sur les avantages et inconvénients qu'elles représentent par rapport aux partis, et qui agite la presse d'opposition égyptienne au cours de l'année 2010 (cf. *infra*). C'est aussi au cours de cette même année que le Centre d'études politiques et stratégiques de *Al-Ahrâm* publie un ouvrage collectif consacré aux « nouveaux mouvements contestataires en Égypte » (Shahâta, 2010). Le fait est que ce pays a connu au cours de la décennie écoulée deux cycles de mobilisation successifs qui ont préparé le terrain à la révolution. Le premier débute en 2001, avec notamment le

« Comité populaire égyptien de solidarité avec le peuple palestinien », et se prolonge en 2003 avec les manifestations s'opposant à la guerre en Irak, manifestations au cours desquelles les slogans entendus dans la rue visent pour la première fois directement le régime (Vairel, 2006). Les partis exclus de la scène politique – en particulier Karâma et le parti du Travail – ont été très actifs sur les questions palestiniennes et irakiennes. En 2004-2005, ces partis jouent également un rôle moteur dans la campagne de contestation organisée contre la volonté de Moubarak de briguer un mandat supplémentaire, ainsi que contre la perspective de voir son fils Gamal lui succéder. Ainsi, le 9 septembre 2004, un manifeste annonce la création d'une « campagne populaire » (*hamla sha'abiya*) en ce sens. Ce texte rassemble 300 signataires et 15 organisations, parmi lesquelles on retrouve, au côté d'associations de droits de l'homme, des femmes ou des travailleurs, des organisations non partisans telles que les socialistes révolutionnaires ou le mouvement du 20 mars pour le changement, Karâma, le parti du Travail et le Ghad, alors fraîchement légalisé. Un mois plus tôt, un autre communiqué avait donné naissance au mouvement Kefaya, qui défiera la police du régime dans les rues jusqu'au milieu de l'année 2005. Les dirigeants du parti du Travail et du Wasat s'impliquent fortement dans ce mouvement, aux côtés de militants de Karâma, de plusieurs organisations socialistes et de militants libéraux indépendants tels que son porte-parole, George Ishâq.

C'est en 2006 que commence le second cycle de mobilisation, dans les usines de Mahalla et de Suez (Duboc, 2010 ; Clément, 2011). Karâma et le parti du Travail notamment sont très actifs dans les mouvements sociaux et la création de syndicats indépendants qui rythment ce nouveau cycle de mobilisation, au cours duquel est également créée, en 2008, l'une des principales organisation de jeunesse égyptienne, le mouvement du 6 avril. Enfin, et indépendamment de ce cycle de mobilisation qui se poursuit par ailleurs, l'ancien directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Mohamed El-Baradei, annonce en novembre 2009 qu'il sera candidat aux élections présidentielles de 2011. Dès le mois d'avril 2010, le Front démocratique soutient sans réserve sa candidature et participe à la campagne pour le boycott des législatives initiée par l'Association nationale pour le changement (ANC), créée pour soutenir la campagne du nouveau candidat. Il est à noter que depuis 2010, le coordinateur général de l'ANC est 'Abd Al-Galîl Mustafâ, un ancien membre dirigeant du Wasat.

Ces cycles de mobilisation ont ainsi permis de multiplier les situations de « multi-engagement »¹⁴ entre militants et dirigeants des « nouveaux

14 Nous empruntons cette notion à Hélène Combes, qui la définit comme englobant « le multi-positionnement (militantisme dans le parti et dans une organisation de mouvement social) ainsi que les reconversions militantes (passage du militantisme partisan au militantisme dans un mouvement social et vice-versa » (Combes,

mouvements contestataires » et ceux des partis exclus du système. Le passage de leurs militants par différentes entreprises de contestation a ainsi entraîné un renforcement de l'interdépendance entre ces partis et ces mouvements sociaux, et contribué à la formation d'un « milieu partisan »¹⁵ spécifique (Combes, 2009). Tout ceci explique donc comment et pourquoi ces partis se sont joints aux appels à manifester le 25 janvier 2011 : la participation aux mobilisations contestataires constitue pour eux une source de légitimité appréciable, et ils disposent par ailleurs des répertoires d'action adéquats, tout en étant intégrés aux réseaux organisant ces manifestations.

Des partis cooptés par le régime, mais floués par ce dernier lors des élections de 2010

Les partis cooptés par le système sont de leur côté restés à la marge des entreprises contestataires de la décennie écoulée. Ces partis sont en effet partiellement dépendants du régime, qui peut à tout moment leur retirer leur statut légal, comme l'exemple du parti du Travail est venu le rappeler à tous en 2000. Plus grave encore, depuis l'échec du boycott des élections de 1990, les dirigeants de ces partis ont intériorisé leur dépendance à l'égard du pouvoir pour tout ce qui concerne leur présence au Parlement. En effet, depuis 1995, la plupart de leurs députés sont élus grâce à un jeu de désistement réciproque avec les candidats du PND (Kassem, 1999). Ce qui distingue néanmoins ces partis des organisations partisans artificielles, c'est qu'ils ont par ailleurs accès à des ressources indépendantes du bon vouloir étatique. Ainsi, bien qu'ils soient sur le déclin depuis de nombreuses années, le Tagammu' et le parti nassérien disposent toujours de militants et d'organes de presse, et sont en mesure de présenter des candidats aux élections parlementaires. Le Wafd, de son côté, a été capable de dégager un budget de campagne de 12 millions de livres pour les élections législatives de 2010. En outre, suite à la bonne tenue des élections internes qui ont vu la victoire de Al-Sayîd Al-Badawî en mai 2010, ce parti est parvenu à attirer des centaines de nouveaux

2009).

15 « Ensemble des relations consolidées entre des groupes dont les membres n'ont pas forcément comme finalité principale de participer à la construction du parti, quoiqu'ils y contribuent en fait par leurs activités » (Sawicki, 1997).

militants. Enfin, contrairement aux deux partis pré-cités, dont la presse est hebdomadaire, le journal du parti, *Al-Wafd*, est quotidien. Le président du parti, Al-Sayîd Al-Badawî, possède en outre personnellement une chaîne de télévision, *Al-Hayat*, et est actionnaire majoritaire d'un autre quotidien, *Al-Dustûr*. Cette abondance de ressources propres explique peut-être pourquoi les dirigeants du Wafd ont parfois fait preuve d'un peu plus d'audace que leurs homologues socialistes et nassériens. Ainsi, si le Wafd n'a pas appelé à manifester le 25 janvier, il n'a pas non plus annoncé officiellement son absence lors de ces manifestations, le président du parti, Al-Sayîd Al-Badawî, s'étant contenté d'indiquer lors d'une conférence de presse que certains des jeunes et des dirigeants du parti participeraient aux manifestations (Al-A'sur, 2011, p. 68).

En 2010, ces partis s'imaginent que leur heure est enfin venue. En effet, les responsables de la campagne électorale du PND ne font pas mystère de leur volonté d'exclure de toute représentation parlementaire l'organisation toujours illégale des Frères musulmans, qui représente depuis 2005 la principale force d'opposition à l'Assemblée du peuple, avec 88 députés élus. Les partis cooptés tablent sur la volonté du régime de renvoyer une bonne image à ses partenaires occidentaux, et espèrent que le pouvoir les laissera remplir le vide causé à l'Assemblée par l'éviction des islamistes. Si ces trois partis ont formé une coalition électorale avec le Front démocratique, celui-ci – qui finira d'ailleurs par se retirer de la coalition et par boycotter les élections – se distingue sans cesse de ses partenaires sur tous les sujets : conditions nécessaires à leur participation aux élections, dialogue avec les Frères musulmans et l'ANC de El-Baradei, actions conjointes avec les organisations d'opposition non-partisanes, etc.

Ce dernier point notamment distingue la position des partis cooptés de celle des partis exclus du système. Le Wafd, le Tagammu' et les nassériens voient en effet d'un mauvais œil la concurrence exercée par les nouveaux venus. En mai 2010, le politiste Amr El-Shobaki, chercheur au Centre d'études politiques et stratégiques de *Al-Ahrâm*, publie un texte dans lequel il accuse les partis égyptiens d'avoir été absents des différents cycles de mobilisation qui ont marqué la décennie, et de se montrer incapables d'attirer les jeunes et les nouvelles forces politiques. L'ANC, en particulier représente selon lui un challenge particulièrement menaçant pour le Wafd et le Tagammu' (*AlMasry AlYom English Edition*, 23 mai 2010). C'est dans ce contexte que le secrétaire général du Wafd, Munîr Fakhrî 'Abd Al-Nûr, monte au créneau pour défendre la forme partisane dans une interview accordée à *Al-Masrî Al-Yûm* le 22 avril 2010 : les partis politiques, argumente-t-il sont « des organisations responsables », avec des dirigeants connus et légitimes pour parler en leurs noms. *A contrario*, les « mouvements protestataires » tels que Kefaya et le 6 avril,

représentent « un type d'animal très très dangereux » (*AlMasry AlYoum English Edition*, 22 avril 2010).

Les élections à l'Assemblée consultative des 1^{er} et 8 juin 2010 sont marquées par un niveau élevé de fraudes et de violences. Sur les 264 sièges que comporte la *Shûrâ*, 132 sont en jeu, dont les deux tiers (88) par voie élective. 80 de ces sièges sont remportés par le PND, 3 par des candidats indépendants, et 5 par des partis d'opposition (le Wafd, le Tagammu', le parti nassérien, le Ghad et le parti de la Génération). Le 22 juin, le président Moubarak attribue les 44 sièges restants ; des membres du Wafd, du Tagammu' et du parti nassérien – ainsi qu'un membre du parti de la Génération – font partie des élus. Au total, l'Assemblée de la *Shûrâ* compte désormais quatre députés du Tagammu', trois du Wafd, deux nassériens, deux du parti de la Génération, et un du Ghad (Mûsâ Mustafâ Mûsâ). Notons qu'à cette occasion, l'attitude des partis intégrés n'a pas différée de celle des partis artificiels, et que le pouvoir s'est contenté de leur octroyer légèrement plus de sièges qu'à ces derniers. Malgré tout, ces résultats achèvent de convaincre les dirigeants des partis cooptés que, quelle que soit l'ampleur des fraudes, le régime est décidé à leur concéder – au détriment de la Confrérie – une place au Parlement plus importante que celle qu'ils y occupent depuis désormais vingt ans. Le 28 novembre, les résultats du premier tour des élections à l'Assemblée du peuple leur font en conséquence l'effet d'une douche froide. Le PND obtient en effet 209 sièges (sur 508) contre 5 pour les partis de l'opposition (dont seulement 3 pour les membres de la coalition¹⁶). Le Wafd annonce alors qu'il se retire de la compétition, malgré la qualification pour le second tour de 13 de ses candidats. À l'issue de ce second tour, qui se déroule le 5 décembre, et au cours duquel le Tagammu' affronte seul le PND¹⁷, l'opposition ne dispose guère que de 16 députés à l'Assemblée du peuple (soit à peine plus de 3 % des sièges). Le Wafd, dont plusieurs candidats ont défié les consignes de boycott, obtient 6 députés, tout comme le Tagammu'. Face à ce désastre, des manifestations sont organisées pour

16 Deux pour le Wafd et un pour le Tagammu'. Le Ghad de Mûsâ Mustafâ Mûsâ et le parti de la Justice sociale obtiennent chacun un député.

17 Aucun des 43 candidats du parti nassérien n'est en effet parvenu à se qualifier pour le second tour.

protester contre les fraudes massives constatées lors de ces élections. Le 13 décembre 2010, 118 anciens députés annoncent qu'ils forment un « Parlement parallèle », rejoints rapidement par le mouvement du 6 avril, Kefaya, Karâma, le Wasat et le Ghad d'Ayman Nour.

C'est donc seulement suite à leur échec aux élections législatives de 2010 que les partis cooptés commencent à participer à des activités conjointes avec les partis exclus du système et les organisations contestataires non-partisanes. En ne remplissant pas sa part du contrat implicite qui les liait à eux, le régime a en effet privé brusquement le Wafd, le Tagammu' et le parti nassérien d'une grande partie des ressources qu'il leur allouait jusqu'alors. Dès lors, leur situation se rapproche fortement de celle des partis exclus du système, et ils commencent eux aussi à avoir intérêt à un changement radical des règles du jeu politique. Leur positionnement ambigu quant aux manifestations du 25 janvier, suivi par un ralliement rapide aux objectifs du mouvement, peut ainsi s'expliquer facilement à travers cette grille de lecture : d'un côté, la réussite de la mobilisation servirait leurs intérêts, mais de l'autre, ce type d'action n'appartient pas à leur répertoire d'action habituel, et ils sont en marge des réseaux appelant à manifester. Leur manque d'expérience contestataire explique ainsi qu'ils aient raté le train de la révolution, tandis que la privation subite d'une grande partie des ressources que leur octroyait jusqu'alors le centre explique pourquoi il a été dans leur intérêt de prendre rapidement ce train en marche. Une étude détaillée de la trajectoire militante des jeunes militants du Wafd, du Tagammu' et du parti nassérien serait de nature à infirmer ou à corroborer cette thèse, en montrant si ces derniers ont été davantage que leurs aînés intégrés aux réseaux contestataires appelant à manifester le 25 janvier, et s'ils avaient participé aux précédents cycles de mobilisation. Le retard avec lequel ces partis se sont joints à la révolution s'expliquerait ainsi par un déficit de socialisation contestataire de leurs élites, davantage que par les intérêts objectifs de ces organisations ou par une mauvaise perception de la situation.

Pour finir, constatons que l'attitude des Frères musulmans durant la révolution a été très semblable à celle du Wafd, du Tagammu' et du parti nassérien : retard dans l'appel à manifester, malgré une présence des jeunes militants de l'organisation au cœur des événements dès le premier jour de mobilisation, et ralliement à partir du 28 janvier. Dès lors, on peut se demander s'il ne serait pas intéressant d'appréhender cette organisation comme un parti coopté par le système. S'il est indéniable que la Confrérie dispose de ressources indépendantes du centre, elle se différencie néanmoins des partis cooptés par l'absence de reconnaissance légale. Par ailleurs, contrairement à ces derniers, elle ne doit pas l'élection de ses députés à de quelconques jeux de désistement avec le PND.

Néanmoins, on peut peut-être considérer que la volonté de respecter au moins en partie les règles du jeu de la part du pouvoir constitue une ressource octroyée à la Confrérie de manière indirecte. En effet, le contrôle du bureau de vote par les juges en 2000 et 2005 a permis aux Frères d'obtenir 17, puis 88 élus à l'Assemblée du peuple. La réforme constitutionnelle, en privant les juges de leur pouvoir de contrôle, a ainsi montré que la présence des Frères au Parlement était elle aussi – malgré toute l'étendue des ressources de la Confrérie – dépendante de la bonne volonté du pouvoir. En explicitant cette dépendance, les élections de 2010 ont ainsi mis les Frères dans une situation très proche de celle des partis cooptés, ce qui expliquerait la similarité des positions prises par ces différentes organisations au cours de la révolution.

Bibliographie

ABDUL RAHMAN Amr, 2007, « The Opposition Parties Crisis or the Crisis of Liberal Democracy », in Klaus Enrique et Hassabo Chaymaa (dir.), *Chroniques égyptiennes 2006*, Le Caire, Éditions du Cedej, p. 143-174.

AL-'IZBÂWÎ Yusrî, 2011, « Muwaqif Al-Ikhwân al-muslimîn wal-qûwâ al-siyâsiya al-mahjûba 'an al-shar'iya » (« La position des Frères musulmans et des forces politiques non-reconnues par la loi »), in Rabî' 'Amrû Hâshim (dir.), *Thaûra 25 yanâîr. Qirâ'a aûliya wa-ru'ya mustaqbaliya (La révolution du 25 janvier. Une première lecture et une prospective)*, 3^{ème} éd., Le Caire, Éditions du Centre d'études politiques et stratégiques de *Al-Ahrâm*, mai 2011, p. 37-61.

AL-A'SUR Hânî, 2011, « Muwaqif al-ahzâb al-siyâsiya » (« La position des partis politiques »), in Rabî' 'Amrû Hâshim (dir.), *op. cit.*, p. 63-78.

BEN NEFISSA Sarah, 1998, « Les partis politiques égyptiens entre les contraintes du système politique et le renouvellement des élites », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n° 81-82, p. 55-87.

CLÉMENT Françoise *et al.*, 2011, « Le rôle des mobilisations des travailleurs et du mouvement syndical dans la chute de Moubarak », *Mouvements*, n° 66, février, p. 69-78.

COMBES Hélène, 2009, « Pour une sociologie du multi-engagement. Réflexion sur les relations partis-mouvements sociaux à partir du cas mexicain », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n° 2, p. 161-188 .

DUBOC Marie, 2010, « Le 6 avril : un jour de colère sans grèves », in Farag Iman (dir.), *Chroniques égyptiennes 2008*, Le Caire, Éditions du CEDEJ, p. 57-78.

KASSEM May, 1999, *In the Guise of Democracy. Governance in Contemporary Egypt*, Londres, Ithaca Press.

RABÎ 'Amrû Hâshim (dir.), 2011, *Intikhâbât majlis al-sha'ab 2010 (Les élections de 2010 à l'Assemblée du peuple)*, Le Caire, Éditions du Centre d'études politiques et stratégiques de *Al-Ahrâm*.

SAWICKI Frédéric, 1997, *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin.

SHAHÂTA Dînâ (dir.), 2010, *'Aûda al-siyâsa. Al-Harakât al-ihtijâjiya al-jadîda fî Misr (Le retour de la politique. Les nouveaux mouvements contestataires en Égypte)*, Le Caire, Éditions du Centre d'études politiques et stratégiques de *Al-Ahrâm*.

SHUKR 'Abd Al-Ghafâr et al., 2010, *Al-Ahzâb al-siyâsia wa-azma al-ta'addudiya fî Misr (Les partis politiques et la crise de la diversité en Égypte)*, Le Caire, Éditions du Centre de recherches arabes et africaines.

VAIREL Frédéric, 2006, « Quand "Assez !" ne suffit plus : quelques remarques sur Kifâya et autres mobilisations égyptiennes », in Kohstall Florian (dir.), *L'Égypte dans l'année 2005*, Le Caire, Éditions du CEDEJ, p. 109-136.